



Association des Régates Choletaises  
Port de Ribou  
49300 CHOLET

Calendrier FFV 2010  
Ligue de Voile des Pays de la Loire

**Régate Régionale LASER**  
**2ème manche du Challenge Atlantique**  
**Standard, Radial et 4.7**  
**20 et 21 Mars 2010**

**Plan d'eau du Lac de Ribou – 49300 CHOLET**

# AVIS DE COURSE

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009-2012
- 1.2 - les règles de la classe Laser et du Challenge Atlantique
- 1.3 - le présent avis de course et les instructions de course

## 2. PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile. Les voiliers peuvent être tenus d'arborer une publicité de sponsor de l'épreuve sur le quart avant de la coque.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : Laser standard, Laser Radial et Laser 4.7.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription (à l'ordre de l' **Association des Régates Choletaises**) requis, à [archolet@club-internet.fr](mailto:archolet@club-internet.fr) ou **Jeannine PIVETEAU 17 RUE DES MARRONNIERS 49340 VEZIN** au plus tard le vendredi 12 mars (au-delà une pénalité de 5€ sera appliquée).
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - timbre Association France Laser 2010,Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.  
Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliqueront: 100 bateaux maximum.



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**



**BANQUE POPULAIRE  
ATLANTIQUE**





#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Laser 4.7	15 €
Laser Radial	15 €
Laser Standard	15 €

#### 5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 20 mars de 11h à 13h heure

Briefing coureurs : samedi 20 mars 14h devant le portail du club

5.2 Jours de course :

Date	Classe
Samedi 20 mars	Laser 4.7 ; Radial ; Standard
Dimanche 21 mars	Laser 4.7 ; Radial ; Standard

5.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

14h30 le samedi 20 mars, courses à suivre

10h le dimanche 21 mars, courses à suivre – pas de signal d'avertissement après 15h30

#### 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 20 mars à 11 h.

#### 7 LES PARCOURS

Les parcours sont de type raid (numérotés de 1 à 3) définis suivant les vents dominants au moment de la course et à l'appréciation du comité de course pour une utilisation optimale du plan d'eau.

#### 8 CLASSEMENT

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

8.2 a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de 2.

b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de 3 au moins.

c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de 5

#### 9 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 10 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupe au vainqueur de chaque classe et lots distribués à tous les coureurs.





## 11 DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (règle 4 des RCV, décision de courir). Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages et accidents qui peuvent survenir lors de cette régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### a) bateaux accompagnateurs

L'accès du plan d'eau est interdit aux bateaux accompagnateurs (nombre d'embarcations à moteur limitée par l'arrêté d'autorisation de navigation – arrêté de navigation n° 2010/ 05).

### b) place au port

La mise à l'eau doit s'effectuer par la plage et les cales situées à coté du club.

Les véhicules et les remorques doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet. Voir plans d'accès ci-joint en annexe de l'Avis de course.

### c) droit à l'image.

les participants sont avertis que les compétiteurs et régates, objet de la présente inscription, peuvent donner lieu à des prises de vues (photos, film, vidéo) devant être utilisées pour la réalisation de document sur la pratique. Par son inscription, le signataire accepte et autorise à titre gratuit :

- Les prises de vues et les photos de son bateau et de son équipage (à terre comme sur l'eau) par les cameramen et les photographes accrédités par l'organisation.
- L'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction de ces prises de vues et photos.

Pour toutes **informations** complémentaires veuillez contacter :

Alain LE GOVIC

tél. domicile

02 41 65 39 58

ou courriel

[a.le.govic@wanadoo.fr](mailto:a.le.govic@wanadoo.fr)

ou le site internet

[www.archolet.com](http://www.archolet.com)



Région  
PAYS DE LA LOIRE



BANQUE POPULAIRE  
ATLANTIQUE

